



Contestation rétention du permis pour excès de vitesse

Par **boby brown**, le **26/04/2009** à **18:33**

Bonjour

J'ai fais l'objet d'un PV pour un excès de vitesse sup. à 40km/h

avec suspension du permis de conduire + immobilisation de mon véhicule.

Après quelques recherches sur le web j'ai noté certains points sur ce PV qui pourrait être des anomalies ou vices de forme;

- le PV ne mentionne pas l'essai préalable du radar(ultralyte LR)
- le PV ne mentionne pas la dernière date de vérification de ce radar, ni l'organisme vérificateur.

Que dois je faire pour contester ce pv sachant que je ne l'ai pas signé?

ps: appareil utilisé "Ultralyte LR "

merci

cordialement

Par **Tisuisse**, le **26/04/2009** à **23:23**

Bonjour,

Vous, sur votre exemplaire, vous n'avez pas ces renseignements mais ils sont sûrement sur l'original du procès verbal que détient l'agent et c'est cet original qui prévaut au tribunal et seul

voire avocat peut avoir copie de l'original du PV afin d'assurer voire d'fense.